

CORONAVIRUS

MISSIONS DE SERVICE PUBLIC, REQUISITIONS LES MEDECINS SPECIALISTES LIBERAUX APPELLENT A UNE REELLE COORDINATION ENTRE PRIVE ET PUBLIC

Communiqué de Presse

Paris, le 1 avril 2020

Avenir Spé appelle, une nouvelle fois, à plus de coordination et de collaboration entre le secteur privé et le secteur public.

Pour mettre fin à ce conflit, inégal selon les régions, dérisoire et délétère entre public et privé, Avenir Spé demande aux pouvoirs publics de réquisitionner les établissements de soins privés. Ces mesures doivent concerner aussi les médecins libéraux qui y exercent. Toutes ces équipes, compétentes, ont adapté leurs procédures et se sont entraînées depuis le début de la mise en place du plan blanc pour recevoir ces patients lourds, délicats à surveiller. Elles se sont imprégnées des expériences rapportées par les collègues des premières régions touchées.

Nous sommes étonnés, heurtés, de voir des transferts vers d'autres régions alors que, localement, des équipes sont préparées et en capacité de prendre en charge ces patients.

La prise en charge des sorties d'hospitalisations doit être adaptée aux contraintes de l'épidémie. Il est impératif que soit organisé, au mieux, le suivi ambulatoire de ces patients fragiles. Les médecins spécialistes doivent, chacun dans leurs domaines de compétences, participer à ce suivi.

Beaucoup de patients, hors Covid-19, ont aussi besoin de consultations, parfois présentielles, ou d'actes techniques qui ne peuvent pas être repoussés à la sortie de la période de confinement. **Avenir Spé** insiste sur cette réalité qui fait, qu'aujourd'hui, nombre de nos patients sont désemparés, livrés à eux-mêmes sans modalité de prise en charge claire et de suivi structuré.

Avenir Spé demande à tous les médecins spécialistes libéraux de s'organiser pour apporter une réponse adaptée à chaque patient. Cela nécessite, pour chaque demande, un contact préalable afin de juger de la pertinence d'un éventuel déplacement, **la téléconsultation doit être privilégiée.**

La reconnaissance de cette prise en charge doit être identifiée au travers d'une **mission de service public** dans le cadre d'une **responsabilité populationnelle**. C'est ainsi que l'on pourra maintenir notre système de soins et espérer le faire redémarrer rapidement après cette catastrophe sanitaire.

Enfin, **Avenir Spé** alerte sur l'absence d'une coordination adaptée avec les structures médico-sociales, lieux où résident des patients porteurs de handicap lourd (MAS, FAM, IME) qui n'ont, en temps normal, déjà, qu'un très faible accès aux soins mais qui, aujourd'hui, en sont quasiment exclus. Posons-nous la question de leur devenir dans cette crise sanitaire. Devons-nous mettre en place des services adaptés à cette situation ?

N'OUBLIONS PAS LES OUBLIÉS

Contact Média Avenir Spé

Dr. Patrick GASSER, Président,

DGM Conseil, Shahan (shahan@dgm-conseil.fr), Quentin (quentin.hua@dgm-conseil.fr) , Thomas (thomasdeclimens@dgm-conseil.fr)



Syndicat National
des **Cardiologues**
Médecine cardiovasculaire



AFPEP - SNPP
Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé
Syndicat National des Psychiatres Privés

